

## INTRODUCTION

PAR

DENIS DUEZ

INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES ET CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE (CRESPo)  
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS – BRUXELLES

OLIVIER PAYE

INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES ET CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE (CRESPo)  
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS – BRUXELLES

CHRISTOPHE VERDURE

DOCTEUR EN SCIENCES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS – BRUXELLES  
CHARGÉ DE COURS INVITÉ À L'UCL  
CHARGÉ DE COURS ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG  
PROFESSEUR INVITÉ À L'UNIVERSITÉ D'ANVERS

Ce troisième volume de la collection « Idées d'Europe » constitue le produit collectif d'un programme de recherche de quatre ans (2008-2012) mené à l'Institut d'études européennes (I.E.E.) de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (U.S.L. – B.), sélectionné dans le cadre d'un appel à projets compétitif lancé par l'Académie universitaire Louvain (A.U.L.) dont l'Université Saint-Louis est membre. Le programme a ainsi bénéficié d'un budget de 615 000 euros prélevé sur la subvention que la Fédération Wallonie-Bruxelles verse chaque année aux Académies pour soutenir des « actions de recherche concertées », des « ARC », comme on les appelle dans le jargon. Les financements « ARC » ont pour objectif de développer des capacités de recherche de pointe au sein des universités belges francophones, et notamment la mise en place de « centres d'excellence en recherche fondamentale considérés comme prioritaires par l'Académie » qui se distinguent par le rayonnement scientifique (nombre et qualité des publications et communications) ainsi que par la taille et l'ampleur croissante de moyens de financement propres (1).

---

(1) Article 8, § 2 du décret de la Communauté française de Belgique (rebaptisée depuis lors Fédération Wallonie-Bruxelles) du 30 mars 2007 portant diverses mesures en matière de recherche dans les institutions universitaires, *M.B.*, 4 juillet 2007, 2<sup>e</sup> éd., pp. 36766 et s.

BRUYLANT

Dans le cas présent, il s'agissait de stimuler le développement d'un premier pôle de recherche au sein de l'Institut d'études européennes (I.E.E.), l'un des trois instituts de recherche interdisciplinaires que l'U.S.L. – B. a décidé de créer, en 2007, pour catalyser les recherches menées par leurs différents chercheurs et centres de recherche dans le domaine des études européennes. Le choix des autorités de l'I.E.E.-U.S.L. – B. de promouvoir prioritairement un axe de recherche « gouvernance européenne et européanisation » répondait à trois motivations. Premièrement, ce domaine privilégié de recherche était d'autant plus susceptible de « prendre » qu'il prolongeait des dynamiques de recherche déjà en cours au sein de l'U.S.L. – B., menées de façon individuelle ou en réseau, par des doctorants, post-doctorants ou des chercheurs seniors(2). Deuxièmement, la thématique « gouvernance européenne et européanisation » faisait directement écho à un agenda de recherche en pleine expansion sur le plan international, en tout cas dans le domaine des sciences politiques et juridiques(3). Enfin, justement, la question de l'européanisation se prêtait bien à un traitement pluridisciplinaire, première étape vers des recherches réellement *interdisciplinaires* privilégiées à l'Université Saint-Louis.

Le programme de recherche, qui fut déposé en réponse à l'appel à projets « ARC » lancé par l'A.U.L. en 2007, s'intitulait « l'européanisation du droit, de l'action publique et des normes sociales ». Représentant dans ses objets les origines disciplinaires de ses promoteurs d'origine, le programme associait des promoteurs issus du droit, de la science politique et de la sociologie(4) ainsi que, à travers eux, quatre

(2) Notamment : « Actualités constitutionnelles de la construction européenne » (dossier coordonné par H. DUMONT et P.-P. VAN GEHUCHTEN), *Droit et société*, 2003, n° 53 ; B. DELCOURT, O. PAYE et P. VERCAUTEREN (dir.), *La gouvernance européenne : Un nouvel art de gouverner ?*, coll. « Science politique », n° 6, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007 ; G. HUBERT, *Penser l'Europe en action. Les fonds structurels européens à l'appui de politiques régionales bruxelloises*, thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université Saint-Louis – Bruxelles, Bruxelles, 2008 (non publiée en tant que telle) ; B. VANHERCKE, G. VERSCHRAEGEN, P.-P. VAN GEHUCHTEN et Y. VANDERBORGH (dir.), *L'Europe en Belgique, la Belgique dans l'Europe. Configuration et appropriation des politiques sociales*, Gand, Academia Press, 2011.

(3) Parmi beaucoup d'autres de l'époque, citons : F. SNYDER, *The Europeanisation of Law : The Legal Effects of European Integration*, coll. « European Law Series », Paris, Lavoisier, 2000 ; J. BULMER et Cl. RADAELLI, « The Europeanisation of National Policy ? », *Queen's Paper on Europeanisation*, 2004, n° 1 ; J. ZILLER, *L'européanisation des droits constitutionnels à la lumière de la Constitution pour l'Europe*, coll. « Logiques juridiques », Paris, Lavoisier, 2004 ; G. DELANTY et Ch. RUMFORD, *Rethinking Europe. Social theory and the implications of Europeanization*, Londres-New York, Routledge-Taylor & Francis Group, 2005 ; Br. PALIER et Y. SUREL (dir.), *L'Europe en action. L'européanisation dans une perspective comparée*, coll. « Logiques politiques », Paris, L'Harmattan, 2007 ; P. VINK et P. GRAZIANO, *Europeanization. A new research agenda*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

(4) Les professeurs Olivier PAYE (promoteur principal), Yannick VANDERBORGH et Denis DUEZ, politologues, Nicolas DE SADELEER et Sébastien VAN DROOGHENBROECK, juristes, et Luc VAN CAMPENHOUDT, sociologue.

centres de recherche : le Centre d'étude du droit de l'environnement (CEDRE), le Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif (CIRC), le Centre de recherche en science politique (CReSPo) et le Centre d'études sociologiques (CES). Le projet « ARC » permet de financer des contrats, à temps plein ou partiel, et de durée variable, de cinq doctorants ou post-doctorants issus de ces disciplines (5). Au-delà de l'engagement de ressources humaines spécifiques, la recherche « ARC » donna l'opportunité d'un rapprochement entre chercheurs travaillant sur les questions d'eupéanisation. En dehors de l'U.S.L. – B., grâce notamment à l'invitation adressée à des chercheurs extérieurs de venir faire part de leurs travaux à un séminaire interne (6). Mais également au sein de l'U.S.L. – B., en particulier par le biais d'un élargissement de la dynamique de recherche aux historiens du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHiDI).

Dans quel sens le programme entendait-il la notion d'eupéanisation ? Au départ, d'une manière très large, comme « the way in which the law, public action and social norms produced in a country evolve in relation to factors deriving from the European institutional or social arena, and the way in which they evolve under the influence of these factors » (7). Une définition plus précise et plus interdisciplinairement construite constituait un des horizons du programme dont la question centrale était la suivante : « To what extent is what is happening inside an EU Member State's national society related to – or the result of – EU factors? And what is the substance of such factors? » (8) Au fur et à mesure du déroulement du programme, une tension est apparue entre, d'une part, une définition plus précise et plus théoriquement informée de l'eupéanisation et, d'autre part, le vœu d'un dialogue

(5) Les doctorants ROCCO BELLANOVA et Christophe VERDURE, et les chercheurs post-doctorants Benjamin DENIS, Gaëlle HUBERT et Sophie STOFFEL. De 2010 à 2012, le programme originel s'étendit à une recherche en science économique dénommée « Reconsidérons la croissance économique et le bien-être en Europe », menée en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (U.C.L. ; promoteurs principaux : Bertrand HAMAIDE, U.S.L. – B., et Isabelle CASSIERS, U.C.L.). Le nouveau budget dévolu a principalement servi à financer l'équivalent d'une année de recherche doctorale à Martin NÈVE (U.S.L. – B.) et Géraldine THIRY (U.C.L.).

(6) Sont ainsi intervenus dans le cadre du séminaire une vingtaine de collègues belges ou étrangers qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Nous tenons à remercier chacun des participants pour leur contribution à notre réflexion collective. Notons en particulier les interventions éclairantes de Ramona COMAN (U.L.B.), Filip Dorsemont (U.C.L.), Paolo GRAZIANO (Université Bocconi de Milan), Duncan LIEFFERINK (Radbout Universiteit Nijmegen) ou encore Sabine Saurugger (I.E.P. de Grenoble).

(7) O. PAYE *et al.*, « The Europeanization of Law, Public Action and Social Norms », projet d'Action de recherche concertée (ARC), convention n° 08/13-016, Académie universitaire Louvain, 2007, p. 7.

(8) *Ibid.*

interdisciplinaire et plus encore de « transfécondations » (*cross-fertilization*) disciplinaires.

Il est, en effet, apparu que des connexions interdisciplinaires ne pourraient s'opérer, notamment avec des perspectives sociologiques et historiennes, qu'à condition de renoncer à une définition trop stricte du terme « européanisation » et à imposer la centralité de ce concept dans les cadres d'analyse disciplinaires que l'on souhaitait faire dialoguer. Sur le plan notionnel, ces rencontres interdisciplinaires révélèrent une portée bien plus large de l'européanisation que celle conçue au départ. D'abord, l'européanisation concerne aussi ce qui produit de l'Europe au départ d'une dynamique « bottom-up », et pas simplement « top-down » comme résultat de « l'influence de l'Union européenne (U.E.) ». La distinction qu'entendait représenter en science politique le terme d'« européanisation » par rapport à celui d'« intégration européenne » s'en trouvait ainsi fortement relativisée (9). Ensuite, cette production d'Europe ne s'effectue pas que dans et par des cadres institutionnels : les ressorts de l'européanisation ne résident pas nécessairement dans des institutions politiques, et moins encore dans la seule U.E. Enfin, la question de ce qui devient européen implique de centrer son attention non seulement, en amont, sur les causes, les « facteurs efficients », mais aussi, en aval, sur les conséquences, les dynamiques d'assimilation ou de réappropriation mais aussi de résistance, voire d'indifférence, qui accompagnent des processus d'européanisation.

Conceptuellement, il a résulté de ce dialogue interdisciplinaire non pas un affinement de la signification du mot « européanisation », mais, au contraire, un relâchement plus grand de sa portée. Nous en sommes venus, en effet, à entendre l'européanisation au sens très général, et résolument non théoriquement orienté, de « processus d'imputation d'un caractère européen à tout phénomène qui en était dépourvu ». De la sorte, l'européanisation désignait seulement un objet de recherche, et non une démarche d'analyse particulière, dont le traitement pouvait emprunter différentes entrées, correspondant à autant de questions de recherche spécifiques : quelle est la teneur de ce processus (en termes de valeurs, normes, règles, institutions, procédures, dispositifs, schèmes d'interaction, rapports sociaux,...) ? Que transforme-t-il, que ne transforme-t-il pas (encore ?) ? Que consolide-t-il ? Dans quelle mesure ? Quels sont ses freins (facteurs inhibants), quels sont

---

(9) Sur cette distinction, voy. la contribution de Denis DUEZ dans la première partie de cet ouvrage.

ses ressorts (facteurs favorables) ? Comment se déploie-t-il sur le plan chronologique ? etc.

Sans ce relâchement conceptuel, il n'aurait pas été possible de faire tenir dans un même ensemble intellectuel les démarches de recherche, et les chercheurs, dont les contributions au présent ouvrage sont issues. À une exception près, leurs versions prédéfinies ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion lors d'une conférence scientifique organisée à l'Université Saint-Louis – Bruxelles avec le soutien du F.S.RFNRS, le 25 septembre 2012. Que soient ici très vivement remerciés en particulier les collègues qui ont préparé une mise en perspective critique des versions provisoires des textes : Julien Navarro, professeur à l'Université catholique de Lille, Delphine Misonne et Benjamin Denis, professeurs à l'U.S.L. – B., Helena Carrapiço, professeure à la Strathclyde University de Glasgow et Filip Dorssemont, professeur à l'Université catholique de Louvain (U.C.L.) et professeur invité à l'U.S.L. – B.

Les contributions réunies dans cet ouvrage relèvent de deux ordres intellectuels différents. Les quatre premières sont d'ordre « méta », les autres ont une portée thématique.

« Méta », les premières contributions le sont en ce qu'elles proposent une réflexion sur quatre regards disciplinaires distincts par lesquels les phénomènes d'europanisation peuvent être abordés en sciences humaines : politologique, sociologique, juridique et historien. Comment ces perspectives disciplinaires traitent-elles des phénomènes d'europanisation ? Depuis quand ? Avec quel intérêt ? La notion d'europanisation y fait-elle sens ? A-t-elle valeur de concept ? La manière de traiter de l'europanisation véhiculée par une discipline a-t-elle une influence sur la façon dont une autre discipline en traite ? Cette question vaut en particulier vis-à-vis de la science politique qui a joué un rôle de *leader* dans la conceptualisation de la notion d'europanisation et le développement d'études labellisées en ces termes. Cette influence est-elle positive, résidant en l'importation d'instruments et d'intérêts d'analyse d'une discipline à l'autre, ou, au contraire, négative, consistant à calibrer la perspective d'analyse adoptée en opposition, sinon en rupture, avec ce qui se pratique dans une autre discipline ?

L'idée générale sous-jacente à ces quatre contributions « méta » consistait à offrir au lecteur un état des lieux synthétique sur les rapports entretenus par chacune des disciplines concernées avec l'europanisation, définie au sens très général repris ci-dessus. Il s'agissait par là aussi de faciliter le repérage de ce qui était commun, rapprochant, et de ce qui était spécifique, voire opposé dans les positionnements disciplinaires adoptés pour analyser les/tels phénomènes

d'eupéanisation. Naturellement, si on le veut synthétique, un tel exercice ne peut être possible qu'en réduisant la diversité des regards intra-disciplinaires et en prenant parfois pour disciplinaire ce qui n'est tout au plus que l'expression du « mainstream » des recherches qui sont consacrées, dans telle discipline, aux phénomènes d'eupéanisation. C'est la loi du genre. Pour mieux voir les points communs et les différences entre les disciplines lorsqu'elles traitent d'eupéanisation, on a tendance à minorer les débats et la diversité des approches au sein de ces disciplines... ainsi qu'à ne point traiter des approches hybrides, un tant soit peu, déjà, interdisciplinaires.

Certaines des contributions suivantes à cet ouvrage pallient cette dernière lacune. Ces contributions thématiques ont été regroupées autour de quatre grands domaines confrontés à l'eupéanisation : la protection de l'environnement, la gestion des frontières extérieures de l'U.E., la protection sociale et les services publics, les résistances à l'Europe, entendues dans un sens large englobant les rapports d'indifférence à l'Europe et de pression sur l'U.E. Chaque thème est traité par des auteurs d'origine disciplinaire différente, dans une optique non nécessairement réduite, ou conforme, aux canons des approches « mainstream » de leur discipline sur le sujet. L'idée est de présenter une palette de regards analytiques possibles pour traiter des phénomènes d'eupéanisation, plus que de faire œuvre de cumulativité en cherchant à tirer des enseignements généraux des quelques recherches thématiques réunies dans ce volume.

Au final, l'ouvrage se veut avant tout didactique, destiné en particulier à un public d'étudiants engagés dans des masters interdisciplinaires en études européennes, tels que celui qu'organise depuis plus de dix ans maintenant l'I.E.E. de l'U.S.L. – B. en commun avec l'U.C.L. La publication entend rendre tangible la variété de perspectives disciplinaires qui peuvent alimenter des modes d'analyse d'un même objet d'études européennes, ici l'eupéanisation, en mettant en lumière leurs spécificités et complémentarités, ainsi que quelques formes d'emboîtement possibles. Celles-ci restent encore d'ampleur modeste à ce stade. Les promoteurs de la recherche « ARC », dont l'ouvrage est issu, sont convaincus que des emboîtements plus ambitieux entre les quatre regards disciplinaires mobilisés ici s'avèreraient heuristique-ment féconds. Mais les constructions de recherche interdisciplinaires, surtout à plus de deux disciplines, ne s'improvisent pas, ne vont pas de soi et nécessitent beaucoup de temps d'approche et d'« apprivoisement » respectif pour être finement montées. À cet égard, la recherche collective, achevée en 2012, de même que le présent ouvrage qui en résulte,

apparaissent d'abord et avant tout comme des étapes dans un processus à la fois plus long et plus englobant. Plus long, car le dialogue interdisciplinaire est nécessairement complexe et lent. Plus englobant car la démarche proposée ici ne fait qu'amorcer un processus de décloisonnement des recherches sur l'eupéanisation jusqu'à présent largement « captives » des travaux de science politique. Comme toujours dans le monde de la recherche scientifique, l'œuvre devra être sans cesse remise sur le métier, adaptée, révisée, critiquée et prolongée. Car, nous en sommes convaincus, la voie tracée vaut la peine d'être prolongée.

## BIBLIOGRAPHIE

BULMER, J. et RADAELLI, Cl., « The Europeanisation of National Policy ? », *Queen's Paper on Europeanisation*, n° 1, 2004.

DELANTY, G. et RUMFORD, Chr., *Rethinking Europe. Social Theory and the Implications of Europeanization*, Londres-New York, Routledge-Taylor & Francis Group, 2005.

DELCOURT, B., PAYE, O. et VERCAUTEREN, P. (dir.), *La gouvernance européenne : Un nouvel art de gouverner ?*, coll. « Science politique », n° 6, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant 2007.

DUMONT, H. et VAN GEHUCHTEN, P.-P. (dossier coordonné par), « Actualités constitutionnelles de la construction européenne », *Droit et société*, n° 53, 2003.

HUBERT, G., *Penser l'Europe en action. Les fonds structurels européens à l'appui de politiques régionales bruxelloises*, thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Bruxelles, Université Saint-Louis – Bruxelles, 2008 (non publiée).

PALIER, Br. et SUREL, Y., *L'Europe en action. L'europanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007.

PAYE, O. *et al.*, « The Europeanization of Law, Public Action and Social Norms », projet d'Action de recherche concertée (ARC), convention n° 08/13-016, Académie universitaire Louvain, 2007 (non publié).

SNYDER, F., *The Europeanisation of Law : The Legal Effects of European Integration*, coll. European Law Series, Paris, Lavoisier 2000.

VANHERCKE, B., VERSCHRAEGEN, G., VAN GEHUCHTEN, P.-P. et VANDERBORGHT, Y. (dir.), *L'Europe en Belgique, la Belgique dans l'Europe. Configuration et appropriation des politiques sociales*, Gand, Academia Press, 2011.

VINK, P. et GRAZIANO, P., *Europeanization. A New Research Agenda*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

ZILLER, J., *L'europanisation des droits constitutionnels à la lumière de la Constitution pour l'Europe*, coll. « Logiques juridiques », Paris, Lavoisier, 2004.